

Arrêté n°DDPP-IC-2018-08-01

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE SAINT-QUENTIN-FALLAVIER

Consultation du dossier d'enregistrement présenté par la SCI THELY

SIÈGE SOCIAL : 80 rue du Ruisseau – Parc d'activités du Chesnes – BP 719 – 38 297 SAINT-QUENTIN-FALLAVIER

NATURE DU PROJET : Démolition et construction d'un entrepôt logistique de trois cellules

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : 90 rue de Luzais – ZAC de Chesnes Tharabie - commune de SAINT-QUENTIN-FALLAVIER

DATE D'OUVERTURE DE LA CONSULTATION DU DOSSIER : lundi 10 septembre 2018

DATE DE CLÔTURE DE LA CONSULTATION DU DOSSIER : lundi 8 octobre 2018

CONSULTATION DU DOSSIER :

- en mairie de Saint-Quentin-Fallavier, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci, soit :

- du lundi au vendredi (le matin : de 8h00 à 12h00 ; l'après-midi : de 13h30 à 17h00)
- le samedi (le matin : de 9h00 à 12h00)

- sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr)

Pendant toute la durée de la consultation du dossier, les observations du public pourront être consignées sur un registre ouvert à cet effet par les soins du maire de Saint-Quentin-Fallavier.

Toute personne intéressée pourra également, pendant la durée de consultation du dossier, adresser directement ses observations :

- par lettre, à la direction départementale de la protection des populations (DDPP) – service installations classées – 22 avenue Doyen Louis Weil – CS 6 – 38 028 Grenoble cedex 1,
- par courriel à : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté d'enregistrement assorti de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières, ou un arrêté de refus. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.